Liste de contrôle

Formation pour travailler avec une Tronçonneuse

Un outil d'aide à la formation



Introduction

Cette liste de contrôle est une aide à la mise en pratique. Elle doit serve en particulier de preuve de formation selon la fiche thématique 33062 « Travaux à la tronçonneuse »

Le BST-Info «Travaux à la tronçonneuse» et la fiche thématique 33062 de la Suva forment la base de la formation.

Cette formation doit être donnée par une personne ayant les compétences pratiques et doit être donnée à des personnes bénéficiant de connaissances préalables. La responsabilité de cette formation échoit à la personne qui représente l'entreprise. (Voir page 4/4)

Bases juridiques

OPA Art. 8 Travaux comportant des dangers particuliers

[1] L'employeur ne peut confier des travaux comportant des dangers particuliers qu'à des travailleurs ayant été formés spécialement à cet effet. L'employeur fera sur-veiller tout travailleur qui exécute seul un travail dangereux.

[2] Lorsque des travaux comportant des dangers particuliers sont exécutés, l'effectif des travailleurs occupés à ces travaux ainsi que le nombre ou la quantité des instal-lations, équipements de travail et matières qui présentent des dangers doivent être limités au nécessaire.

OLT 5 Art. 4 Travaux dangereux

[1] Il est interdit d'employer des jeunes à des travaux dangereux.

[1bis] Il est autorisé d'employer des jeunes disposant d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) à des travaux dangereux, pour autant qu'ils exécutent ces travaux dans le cadre du métier appris.

[2] Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique

Bureau pour la Sécurité au travail BST
c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / CP 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@bst-construction.ch / www.bst-construction.ch

Formation

Partie 1: quelles alternatives à la tronçonneuse?

Point 1 Quelles alternatives à la tronçonneuse pouvons-nous trouver sur ce chantier ou dans notre entreprise?	**Oui**	**Non**	**Si tous les réponses ☑ sont négatives pour les 2 points, formation et instruction selon partie 2** **Sinon utiliser l'alternative**
A clarifier par la direction, le PERCO, le coordinateur sécurité) Nom(s): ……	☐		▶ Il n'y a pas besoin de tronçonneuse sur ce chantier, nous utilisons une solution alternative ……
Scie sabre ou scie sauteuse pendulaire	☐	☐	
Scie circulaire portative ou sur table	☐	☐	

Partie 2: Formation et instruction selon le BST-Info «Travaux à la tronçonneuse»

BST-Info (Points 2 – 10) Ces points doivent être l'objet d'une formation et instruction par une personne spécialisée selon la liste de contrôle ci-dessous.	**Formation / Instruction Durée données en minutes**		**Information supplémentaires**
(Taille des groupes 6-8 personnes)		Fait	
BST-Info : Point 2 – But de la formation Le travailleur connaît le danger lors de l'utilisation de la tronçonneuse	**20'**	☐	Suva Fiche thématique 33062 ■ Formation
BST-Info : Point 3 – But de la formation ■ Quels sont les EPI ■ Mettre les habits de travail ■ Où sont stockés les pantalons anti-coupures ou jambières de protection sur le chantier	**30'**	☐	Suva Fiche thématique 33062 ■ Équipements de protection individuelle
BST-Info : Point 4 – But de la formation Les travailleurs connaissent-ils les mesures de sécurité	**20'**	☐	Suva Fiche thématique 33062 ■ Exigences techniques
BST-Info : Point 5 – But de la formation Les travailleurs savent démarrer en sécurité et connaissent les distances de sécurité avec les autres personnes.	**30'**	☐	

Bureau pour la Sécurité au travail BST
c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / CP 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@bst-construction.ch / www.bst-construction.ch

BST-Info : Point 6 – But de la formation **10'** ☐
Les travailleurs savent installer leur place de travail et trouver la bonne position



BST-Info : Point 7 – But de la formation **40'** ☐
Les travailleurs savent débiter des pièces de bois en sécurité (exercices)
Au minimum 4 tronçonneuses disponibles.



BST-Info : Point 8 – But de la formation **40'** ☐
Les travailleurs savent pratiquer des ouvertures et connaissent les instructions d'utilisation des casques avec protection faciale. (Exercices)
Au minimum 4 tronçonneuses disponibles.



BST-Info : Point 9 – But de la formation **30'** ☐ www.suva.ch/echelles
Les travailleurs savent que le travail avec la tronçonneuse est interdit au-dessus des épaules. Ils connaissent les alternatives



BST-Info : Point 10 – But de la formation **30'** ☐ Selon les instructions du fabricant

- Les travailleurs savent faire le plein correctement
- Les travailleurs savent procéder à l'entretien de la tronçonneuse.



Documentation complémentaire

Tronçonneuses à disque

Suva- No 67033	Liste de contrôle	Travailler avec une tronçonneuse
Suva- No 33062	Fiche thématique	Travaux à la tronçonneuse
Suva- No 67023	Liste de contrôle	Travailleurs isolés
Suva- No 67061	Liste de contrôle	Plan d'urgence pour les postes de travail mobiles

Documentation semblable:
www.bst-construction.ch | www.suva.ch/tronconneuse

Bureau pour la Sécurité au travail BST
c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / CP 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@bst-construction.ch / www.bst-construction.ch

Ce document vaut comme attestation de formation

Nom du responsable :
(*Le responsable du cours confirme que seuls des travailleurs avec des compétences préalables ont été formés)

Nom du spécialiste:
(Tous les points ☒ de la liste ont été traités, les temps de formations minimum et la taille des groupes respectés)

Nom du participant:
(Stockage des pages 2 et 3 comme attestations de formation dans le bureau du personnel,)

Lieu, date:

Signature:

Bureau pour la Sécurité au travail BST
c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / CP 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@bst-construction.ch / www.bst-construction.ch